



RECHERCHES, ACTIONS COMMUNAUTAIRES, INITIATIVES POUR UN NOUVEL ESPOIR – RACINES

ASSOCIATION LOI 1901 enregistrée sous le N°
2001/069/MISAT/DC/SG/DAI/SAAP-ASSOC du 15/02/2001

Avis d'appel à candidature pour la sélection d'un commissaire aux comptes pour l'Association RACINES

Siège de RACINES : Cotonou, quartier Fidjrossè, lot 1680 sis derrière l'Ecole Primaire
Publique Fidjrossé-Centre, Téléphone : 21 30 21 14 Email : racines@ong-racines.org
Siteweb : www.ong-racines.org

Référence : 002/25/SA/DE/CA

Juillet 2025

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Pour la sélection d'un commissaire aux comptes pour l'Association RACINES

Termes de référence

RACINES (**R**echerches, **A**ctions **C**ommunautaires, **I**nitiatives pour un **N**ouvel **E**spoir) est une Association béninoise officiellement créée le 30 octobre 1999 et enregistrée au Ministère de l'Intérieur sous le N° 2001/069/MISAT/DC/SG/DAI/SAAP-ASSOC du 15 février 2001. Son siège social est situé au lot N°1680 Fidjrossè – Kpota, Cotonou. Elle s'est fixée pour but de promouvoir un développement durable au sein des communautés parmi les plus vulnérables, dans une logique d'implication active des populations concernées, notamment dans les domaines de l'Education, la Santé, la Sécurité Alimentaire, la Recherche et l'Appui - Conseil aux organisations. L'institution, aujourd'hui présente dans 25 communes réparties dans 8 départements (Littoral, Ouémé, Atlantique, Mono, Zou, Couffo, Collines et Borgou), met en œuvre des actions de promotion de la préscolarisation et de la scolarisation des enfants issus de milieux défavorisés d'une part, et de lutte contre le VIH/Sida, en alliant aux activités de prévention, la prise en charge médicale et l'accompagnement psychologique et sociale des PVVIH d'autre part.

RACINES est structurée en trois (3) organes que sont : l'Assemblée Générale (AG), le Conseil d'Administration (CA) et la Direction Exécutive (DE).

- L'Assemblée Générale est l'organe suprême de décision de l'Association. Elle définit la politique globale et les orientations de l'Association.
- Le Conseil d'Administration est l'organe d'administration de RACINES. Il veille à l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale, approuve et vote le budget de fonctionnement de l'Association et représente ses intérêts auprès des partenaires et autres institutions.
- Enfin, la Direction Exécutive est l'organe opérationnel permanent de l'Association. Elle est responsable de l'animation et de l'exécution technique et financière de la politique, des projets et programmes de l'Association.

Elle dispose d'un accord-cadre avec le gouvernement de la République du Bénin en juin 2008 et renouvelé en juin 2019 et travaille en partenariat technique et financier avec :

- a- **Sur le plan national :** le Ministère de la Santé (MS), le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelles (MESTFP), Aide et Action-BENIN, Plan International Bénin, Speak Up Africa, FHI360,
- b- **Sur le plan international :** Partage, Sidaction, Solidarité Sida, Agence Française de Développement (AFD), Fondation de France, Enda Santé,

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre efficiente de ses activités, conformément aux dispositions de l'Acte uniforme OHADA relatif au système comptable des entités à but non lucratif, l'Association RACINES lance le présent avis d'appel à candidature pour la sélection d'un commissaire aux comptes de ladite association au titre des trois prochaines années 2025, 2026 et 2027.

I. Conditions générales

La participation au présent avis à manifestation d'intérêt est ouverte à égalité de conditions à toute personne morale, membre de l'ordre des experts comptables et comptables agréés du Bénin (OECCA-Bénin).

Ladite personne est tenue d'être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale au Bénin et devra justifier d'une expérience avérée dans l'audit des comptes financiers des entités à but non lucratif.

II. Principales missions

Les missions de commissariat aux comptes devront être menées en conformité avec les normes internationales d'audit, et devront inclure les tests et contrôles jugés nécessaires selon les circonstances.

En dehors de l'objectif général classique du commissariat aux comptes, le commissaire aux comptes est chargé spécifiquement de :

- examiner les états financiers de chaque année selon les normes professionnelles;
- analyser les risques et anomalies liés aux comptes annuels ;
- évaluer les différentes procédures ;
- détecter des irrégularités et les signaler;
- évaluer la fonctionnalité des logiciels de gestion utilisés ;
- évaluer la fiabilité des chiffres et des informations véhiculés dans les documents de présentation des opérations et des résultats de l'Association ;
- évaluer le système de contrôle interne ;
- faire des propositions de correction des faiblesses et insuffisances pour améliorer la gestion de l'ONG ;
- auditer la gestion des ressources humaines et des immobilisations à L'ONG ;
- participer aux inventaires annuels ;
- Présenter ses rapports au conseil d'administration et à l'Assemblée générale ;
- Faire tout ce qui est utile et nécessaire dans le cadre de sa mission.

III. Profil recherché

Le commissaire aux comptes doit être un expert-comptable diplômé justifiant d'une expérience avérée d'au moins cinq (05) années dans la réalisation des missions de commissariat aux comptes des entreprises en général et des entités à but non lucratif en particulier.

Il devra être inscrit à l'ordre des experts comptables et comptables agréés du Bénin (OECCA-Bénin) et disposer d'au moins deux collaborateurs expérimentés dans les missions similaires.

IV. Constitution du dossier de soumission

Le dossier de soumission sera constitué des pièces suivantes :

- *Une copie légalisée du diplôme d'expertise comptable du chef de mission ;*
- *Une copie légalisée de la preuve de son inscription au OECCA du Bénin ;*
- *Une copie actualisée du registre de commerce et du crédit mobilier pour les sociétés*
- *Une copie originale de l'attestation fiscale valable au moins jusqu'au 30 juin 2025 ;*
- *Une copie légalisée de l'attestation de non-faillite datant de moins de (03) mois à la date de soumission ;*

NB : L'absence ou la non-validité de l'une quelconque des pièces ci-dessus est éliminatoire.

L'offre technique devra également contenir :

- *Une note sur la présentation et les expériences du cabinet : présenter le cabinet (nature juridique, adresse, organisation interne...) et énoncer ses expériences et les principales missions réalisées depuis les cinq dernières années ;*
- *Une note sur la compréhension de la mission d'audit : exposer sa compréhension de la mission notamment en rapport avec la nature de l'ONG, la législation nationale, le secteur de développement, les exigences des bailleurs et le SYCEBNL ;*
- *Une note sur l'approche d'audit : Décrire l'approche méthodologique d'audit proposée, le calendrier/plan des travaux, les procédures de contrôle qualité et les livrables attendus.*
- *Une présentation de l'équipe d'audit : Pour chacun des deux principaux membres de l'équipe technique d'audit, décrire les noms, diplômes, qualifications, résumé des expériences, tâches affectées dans la mission ...etc.*
- *Une copie légalisée d'au moins deux (2) attestations de bonne fin d'exécution pour des missions d'audit financiers réalisées par le chef de mission ;*
- *Une copie légalisée d'au moins deux (2) attestations de bonne fin d'exécution pour des missions d'audit d'entités à but non lucratif, réalisées par le chef de mission ;*
- *Une liste des équipements-clé ;*

V. Durée du mandat

Le mandat du commissaire aux comptes court pour une période de trois (03) ans à compter de la date de signature du contrat.

VI. Critères d'évaluation des offres

a. OFFRE TECHNIQUE

L'évaluation technique sera effectuée, avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières. Les points respectifs des propositions sont les suivants :

- 70 points pour la proposition technique et
- 30 points pour la proposition financière.

Les offres techniques notées sur 70 points seront classées en deux catégories :

- Notes inférieures à 50 points sur 70 : **Offres non recevables ;**
- Notes supérieures ou égales à 50 points sur 70 : **Offres recevables.**

Les propositions techniques seront évaluées suivants les critères :

- a- L'expérience générale du cabinet/Expert-comptable (10 points : 02 points par année d'expérience)
- b- L'adéquation entre le plan de travail, l'approche proposée et le terme de références (25 points) :
 - Compréhension de la mission et commentaire des termes de références (10 points) ;
 - Méthodologie et approche technique proposées (10 points) ;

- Adéquation entre le plan de travail, la méthodologie et les termes de références (5 points).
- c- Les qualifications et la compétence du personnel associé pour la mission (20 points) :
 - Qualification générale : bac + 5 minimum en audit et contrôle ou comptabilité (10 points),
 - Compétence spécifique : participation à au moins deux (02) missions (6 points : 1,5 points par mission),
 - Ancienneté : 2 ans au moins (4 points, moins de 02 ans = 0).
- d- Les attestations de bonne fin d'exécution du cabinet/Expert-comptable (10 points)
 - 2 Attestations de bonne fin d'exécution de mission d'audit financier (5 pts)
 - 2 Attestations de bonne fin d'exécution de mission d'audit financier d'entité à but non lucratif (5pts)
- e- La liste des équipements-clé (5points)
 - Locaux, mobilier et matériels de bureau
 - Principaux matériels techniques et didactiques
 - Autres équipements spécifiques

b. OFFRE FINANCIERE

La note financière sera calculée de la façon suivante :

Offre recevable dont le prix est le plus bas aura une note de 30 points. La note des autres offres recevables sera calculée en divisant le prix le plus bas des propositions par le prix de l'offre considérée et en multipliant par 30.

VII. Date limite de dépôt des offres

Chaque offre, comprenant un original et trois (03) copies, doit parvenir au plus tard le 30 juillet 2025 à 15 heures précises au secrétariat de l'Association RACINES sis à Fidjrossè, Cotonou, lot 1680 Tél : 01 21 30 21 14, Email : racines@ong-racines.org, derrière l'Ecole Primaire Publique Fidjrossè-centre.

L'offre technique et l'offre financière seront contenues dans deux enveloppes séparées et cachetées portant respectivement la mention « offre technique » et « offre financière ». Les deux enveloppes seront ensuite déposées dans une 3^{ème} enveloppe absolument neutre et portant les mentions : « **Soumission à l'appel à candidature pour la sélection d'un auditeur externe pour l'ONG RACINES** » - « **A n'ouvrir qu'en séance** ».

VIII. Informations complémentaires

- *Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout.e candidat.e sélectionné.e est susceptible d'être soumis.e à vérification de ses antécédents sur les listes d'exclusion internationales (Nations Unies, Union Européenne, France, Etats-Unis, ...). Ces informations sont traitées de façon confidentielle et archivées sur un serveur sécurisé. La présence avérée d'un candidat sur une de ces listes donnera lieu à l'interruption de tout processus de recrutement en cours.*

- Sauf avis contraire de votre part, par ce processus, nous stockons vos données personnelles après le traitement de votre dossier.
- RACINES se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie de cet avis à manifestation d'intérêt.
- Les offres reçues seront conservées dans les archives de RACINES et ne peuvent être retournées aux soumissionnaires.
- Pour toutes autres informations, veuillez contacter par écrit, au moins 72h avant la date limite de dépôt à l'adresse suivante : racines@ong-racines.org

Fait à Cotonou, le 14 juillet 2025

Waliou AMOUSSA-HOUNKPATIN
Président du Conseil d'Administration